

(Ces deux championnats se déroulent sur les mêmes régates)

Optimist minimes-benjamins (septembre à décembre): GRADE 5B

1. AUTORITE

Le Comité Départemental de Voile 22

Ce Championnat est régi par :

- les règles de l'ISAF en cours et les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B- Les prescriptions de la FFV
 - Les règles de classe notamment en ce qui concerne la sécurité
 - Les instructions de course IC type et leurs annexes
 - Ce règlement
- Respect de la Charte des Entraîneurs

2. INSCRIPTIONS, ADMISSIONS, IDENTIFICATION DES COUREURS

Tout coureur contrevenant aux dispositions de ce règlement ne pourra pas être inscrit à l'épreuve considérée.

2.1 L'INSCRIPTION:

Le CDV 22 a mis en place une inscription forfaitaire en ligne aux différents championnats organisés.

Par ailleurs cette procédure permettra de viser les licences, les autorisations parentales, les certificats médicaux ou les questionnaires de santé en amont de la régata, restera juste à confirmer sur place son inscription et son N° de voile ou de dossard.

Conditions de remboursement :

En cas d'annulation d'une régata en amont de la date prévue par l'organisateur (ex: conditions météo défavorables), le CDV procédera à un remboursement des frais d'inscription de la régata concernée à l'issue de la saison.

En cas d'absence d'un coureur à l'une ou l'autre des régates du Championnat, aucun remboursement n'est prévu.

Frais de 5€ par régata

2.2 ADMISSION

Les épreuves de ces Championnats sont ouvertes à tous les membres licenciés de la FFV de l'année en cours à condition d'être licencié dans un club du 22.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent se conformer au point 2.1 :

Tout concurrent contrevenant aux dispositions de ce règlement ne devra pas être inscrit à l'épreuve.

Sur la période d'automne les minimes et les benjamins (D1-D2) participent aux mêmes régates. Ils prennent le départ ensemble ou séparément selon les conditions météorologiques (les comités de course devront prévoir dans leurs Instructions de Course deux pavillons de séries). Ils doivent être classés séparément. Il sera établi un classement final minime et benjamin à l'automne qui permettra de sélectionner les coureurs minimes pour le championnat de Bretagne « Performance » (mars-mai 2023) qualificatif au championnat de France minimes.

Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des régates de l'automne.

Au printemps, les minimes non qualifiés participeront au championnat D2.

Lors de la saisie internet des courses, les régates devront être classées en grade 5B à l'automne pour les benjamins et minimes.

2.3 IDENTIFICATION DES COUREURS

Chaque bateau devra afficher de façon claire le numéro dans la voile : N° de voile du bateau (cf : certificat de conformité).

N.B : n° de chaque côté, tribord en haut.

Benjamin : bande noire à tribord en haut parallèle à la bôme.

Le non-respect de cette règle, pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course.

3. AVIS AUX CONCURRENTS

Se référer aux avis de course diffusés pour chaque régate du Championnat

4. PROGRAMME DES COURSES

- Confirmation d'Inscription : de 10h à 11h
- Mise à disposition sur l'eau à 12h

5. SERIES ET CATEGORIES

Catégorie départementale benjamin: coureurs nés en 2013 et après

Catégorie départementale minimes et cadets: coureurs nés en 09-10-11-12

6. PARCOURS

A la discrétion du Comité de course. (cf annexe aux I.C qui seront fournies lors de l'inscription)

Exemple : Carré, trapèze ou triangle.

7. CLASSEMENTS

7.1 CLASSEMENT D'UNE REGATE

7.11 CLASSEMENT INDIVIDUEL

Le classement se fait dans les catégories citées à l'article 5

Attribution des points sur chaque manche selon le système a minima ISAF :

1er : 1

2ème : 2

3ème : 3

etc.

Le nombre conseillé maximum de manches à courir est de 4 pour les benjamins et non limité pour les minimes. Si 1 ou 2 manches validées seulement ont été courues, le classement est établi sur ces 1 ou 2 manches. De 3 à 5 manches, la plus mauvaise est enlevée. De 6 à 9 manches, les 2 plus mauvaises sont enlevées. 1 manche est nécessaire pour valider l'épreuve. Lorsqu'il y a des ex-aequo, l'avantage sera donné en faveur du ou des voiliers ayant le plus grand nombre de premières places, et ainsi de suite, si nécessaire, pour toutes les manches validées. S'il y a encore des ex-aequo, ils seront départagés par la dernière manche courue et validée, où au moins l'un des deux est classé puis, si nécessaire, sur la ou les manches précédentes.

7.12 CLASSEMENT DES CLUBS A CHAQUE REGATE

Un classement des clubs doit être annoncé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement individuel selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur DNA = DNC ou DNS ou DNF à toutes les manches.

7.2 CLASSEMENTS des championnats

7.21 CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le système de classement à minima (1, 2, 3, Max x pts) doit être appliqué à chaque régates. Le nombre de point Max est fixé à l'issue des effectifs totaux de la série annoncés à la commission sportive de début de saison. (Calcul du pt max = effectifs totaux + 10, arrondi à la dizaine supérieure).

Les classements sont établis et réactualisés après chaque épreuve par attribution des points suivants aux coureurs :

1^{er} : 1

2^{ème} : 2

3^{ème} : 3

etc.

tout coureur DNS ou DNF marque le nombre total de coureurs sur la régates + 1

tout coureur absent marque point Max

tout coureur nouveau marque point Max aux régates précédentes

Chaque épreuve est affectée d'un coefficient 1.

A partir de 4 régates courues, on garde les $N/2 + 1$ meilleur résultat (arrondi à l'entier supérieur) de chaque coureur.

Les championnats sont validés à partir de 2 régates courues.

Le coureur ayant obtenu le plus petit nombre de points à l'issue du championnat est déclaré vainqueur.

7.22 CLASSEMENT DES CLUBS

Un classement des clubs est réalisé dans chaque catégorie citée en 5 à partir du classement général individuel des Championnats selon le principe suivant : Cumul des trois meilleurs résultats individuels de chaque club. Tout coureur manquant marque un nombre de points équivalent à celui d'un coureur absent.

En cas d'égalité au classement club, le club qui compte le plus de coureurs dans le championnat est déclaré vainqueur.

8 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Application de la chartre des entraîneurs.

9 JAUGE ET MATERIEL UTILISE

Le matériel doit obligatoirement être conforme aux règles de classe.

Bout de remorquage supérieur ou égal à 8 mètres, 2 écopés fixées au bateau, pagaie fixée au bateau, dérive fixée au bateau, sécurité de mât obligatoire.

Le non-respect de cette règle pourra entraîner la disqualification des concurrents concernés après réclamation du Comité de Course qui sera en droit de refuser la participation du coureur concerné après vérification de tous les bateaux.

10 SECURITE

- Gilet obligatoire
- Emargement départ/ arrivée obligatoire.

11 ORGANISATION DES EPREUVES

11.1 DESIGNATION DU CORPS ARBITRAL

Pour prétendre à l'organisation d'une régata des championnats, les clubs doivent proposer des arbitres. Après examen des propositions des clubs organisateurs, la désignation du corps arbitral devra être validée par la CDA.

11.2 TRANSFERT DE LIEU OU ANNULATION D'UNE EPREUVE

En cas de conditions météorologiques difficiles, un changement de lieu de régata peut être proposé en début de semaine. Dans ce cas, le club organisateur sollicite lui-même un club du département plus approprié en accord avec le CDV.

L'annulation de l'épreuve ne peut être prononcée qu'au plus tard la veille de la compétition, et ce uniquement par le président du Comité de Course et/ou le club organisateur. Le club organisateur se doit de prévenir tous les clubs du département (liste des adresses mails disponible au CDV).

11.3 TRAITEMENT ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- Gestion des classements sur informatique en utilisant le logiciel FREGX en respectant les catégories (A télécharger sur le site de la FFV)
- Transmission des résultats par mail au CDV22 et à la FFV pour le mercredi dernier délai.

11.4 PROCLAMATION DES RESULTATS

Prévoir une récompense pour les trois premiers de chaque catégorie ainsi que pour la première féminine

Prévoir une récompense pour le premier club de chaque catégorie.

Offrir un pot ou un goûter aux coureurs après la régata.

Recommandation : Prévoir des lots pour la régata

Liens entre les régates (présentation lors de la remise des prix de la régata suivante)